



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 98/2024

Mis en ligne le - 3 DEC. 2024

Session du 25 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 25 NOVEMBRE
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 18 novembre 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL,
RAOUX-JACQUEME, MANGANARO, BOISGARD-BOUCHER, BOY-COURROUX, DE
LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, SEVE,
DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE, RIPERT

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés: M. SCHOFFIT, MME BASTIE, MME LAVOREL, MME. LEROY, MME
MICHAUX

Procurations :

M. SCHOFFIT	a donné procuration à	M. MANGANARO
MME. BASTIE	a donné procuration à	M. BRABANT
MME LAVOREL	a donné procuration à	MME. GAUDELET SANHADJI
MME. LEROY	a donné procuration à	MME. BOISGARD BOUCHER
MME MICHAUX	a donné procuration à	M. VEVE

CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'INTERCOMMUNALITE ET MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération du 28/06/2012, le conseil communautaire a voté la dénomination de la
Communauté de Communes Luberon Durance en « Communauté Territoriale Sud Luberon –
COTELUB ».

Cette dénomination avait pour but, suite au redécoupage intercommunal, d'éviter la confusion
avec d'autres structures.

Bien que COTELUB soit juridiquement une communauté de communes, cette mention
« Communauté de communes » n'apparaît pas explicitement sur les arrêtés préfectoraux.

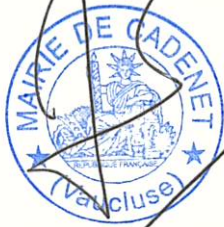


Le terme « communauté territoriale » étant dépourvu de toute existence juridique, le conseil communautaire qui s'est tenu le 31/10/2024, a voté la modification des statuts afin que la « Communauté Territoriale Sud Luberon » soit renommée en Communauté de communes Sud Luberon ». En parallèle, la marque COTELUB-Cotelub sera conservée via un dépôt auprès de l'institut National de la Propriété Intellectuelle.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Se prononce favorablement sur le changement de nom de l'Intercommunalité et sur la modification de statuts.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE